



Quel développement des Energies Renouvelables à Saint Martin les Eaux ?

Journée régionale Connaissance et Avenir des Territoires

26 novembre 2024





Plan de la réunion

- ▶ I- Une commune rurale tournée vers la Transition Energétique depuis les années 1980
- ▶ II- Un projet d'ACC : AutoConsommation Collective avec des objectifs locaux
- ▶ III – Réalisations et projets en cours
 - ▶ Atelier technique
 - ▶ Atelier relais
 - ▶ Parc photovoltaïque au sol
 - ▶ Stockage hydraulique : STEP

Où sommes-nous?



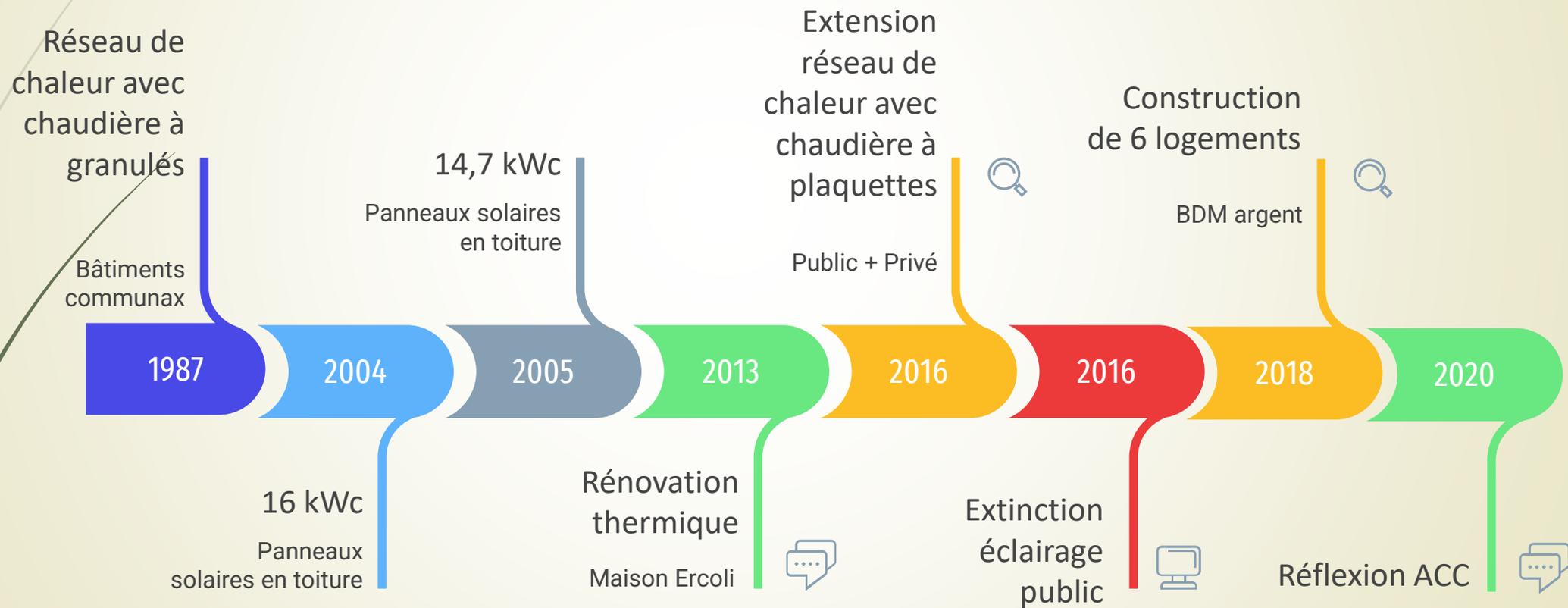
- Situé dans le Parc Naturel du Luberon
- Dans le 04
- Entre Manosque et Forcalquier

Une Commune rurale

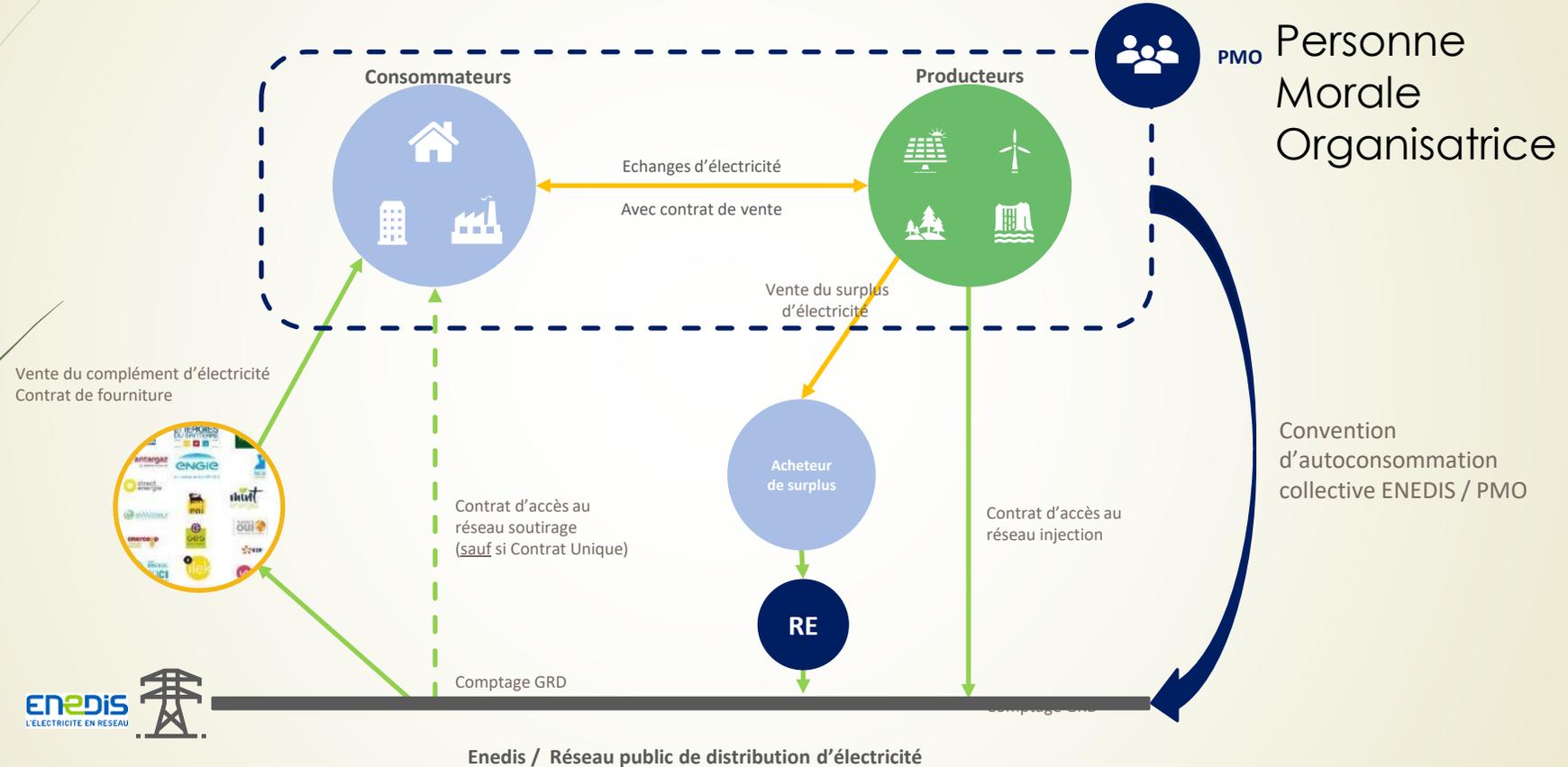
- 120 habitants
- Passé minier et thermal (eaux sulfureuses)
- Activités agricoles majoritaires depuis 1980



Un engagement de longue date



Principes d'une ACC



Distance maximale de 2 Km entre participants
Dérogation possible à 10 Km en zone rurale



Objectifs de l'ACC

- ▶ Un investissement public qui profite à tous :
 - ▶ Mairie de Saint Martin les Eaux
 - ▶ Habitants propriétaires **et** locataires
 - ▶ Professionnels
 - ▶ Un prix inférieur au Tarif Réglementé de Vente (TRV) ou tarif bleu : 1^{er} février 2024 : 0,2516 €/Kwh
 - ▶ Une maîtrise du prix sur le long terme (20 ans)
- ▶ Réussir l'intégration paysagère des moyens de production
- ▶ Une réappropriation de l'énergie
 - ▶ Favoriser les NRJ renouvelables
 - ▶ Diminuer nos consommations d'énergie
 - ▶ Création d'outils de suivi individuels de son autoconsommation



Moyens mis en œuvre

- ▶ Choix de l'énergie solaire
 - ▶ Priorité en toitures sur les bâtiments communaux
 - ▶ Recherche d'emplacements au sol sur foncier communal
- ▶ Accompagnement
 - ▶ Technique : BE Solarscop
 - ▶ Concertation : Energies Partagées
 - ▶ Economique : Région SUD / LEADER Europe
 - ▶ Guichet Unique
 - ▶ PNRL, DDT, SDIS04, SDE04
- ▶ Un phasage de la réalisation du projet
 - ▶ Phase I : Intra-municipale (toitures)
 - ▶ Phase II : Elargie (parc au sol)
- ▶ Stockage hydraulique : STEP



La PMO, un acteur essentiel

- ▶ Forme juridique : association loi 1901 PMO Energies Collectives
- ▶ Signe la convention avec ENEDIS
- ▶ Régie les entrées / sorties des participants à l'ACC
- ▶ Définit les règles de répartition de la consommation électrique
- ▶ Interlocuteur unique avec ENEDIS
- ▶ ENEDIS Collecte et transmet chaque mois les données de production et de consommation à la PMO
- ▶ Ne produit pas d'électricité
- ▶ Ne fixe pas le prix de vente de l'électricité

Phase I : intra-municipale



- 1 contrainte importante : Périmètre de protection des Monuments Historiques qui englobe tout le village
- 1 Production estimée : 2024 à 50 MWh / an et 2025 à 70 MWh / an
- 1 Consommation municipale de 50 MWh / an



Phase II : Etendue

- ▶ Une consommation communale estimée à 380 MWh / an (Mairie, Habitants et Entreprises de Saint Martin les Eaux)
- ▶ Nécessité d'augmenter la production photovoltaïque afin d'intégrer les habitants
- ▶ Un projet de parc au sol < 2 500 m²
 - ▶ Etude paysagère pour identifier l'emplacement le moins impactant
 - ▶ Un niveau de production adapté à la consommation de la commune
 - ▶ Un investissement sécurisé pour l'ACC si porté par la Mairie
 - ▶ Coût estimatif : 300 000 €
 - ▶ Présentation en guichet unique fin 2023
 - ▶ Une production estimée à 390 MWh / an

Etude paysagère

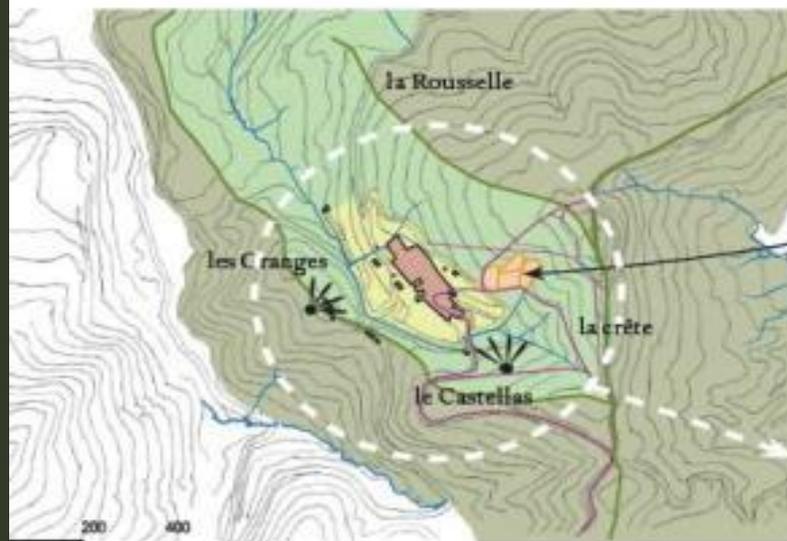
- Réalisée Rémi Duthoit
- Etude menée sur foncier communal disponible
- Minimiser les covisibilités
- Être en cohérence avec le Plan de Paysage Luberon –Lure
- 4 parcelles identifiées



4 parcelles d'env. 2000m² pour une surface totale de 8300m²
Sauf mention spéciale, le Nord des cartes est toujours vers le haut

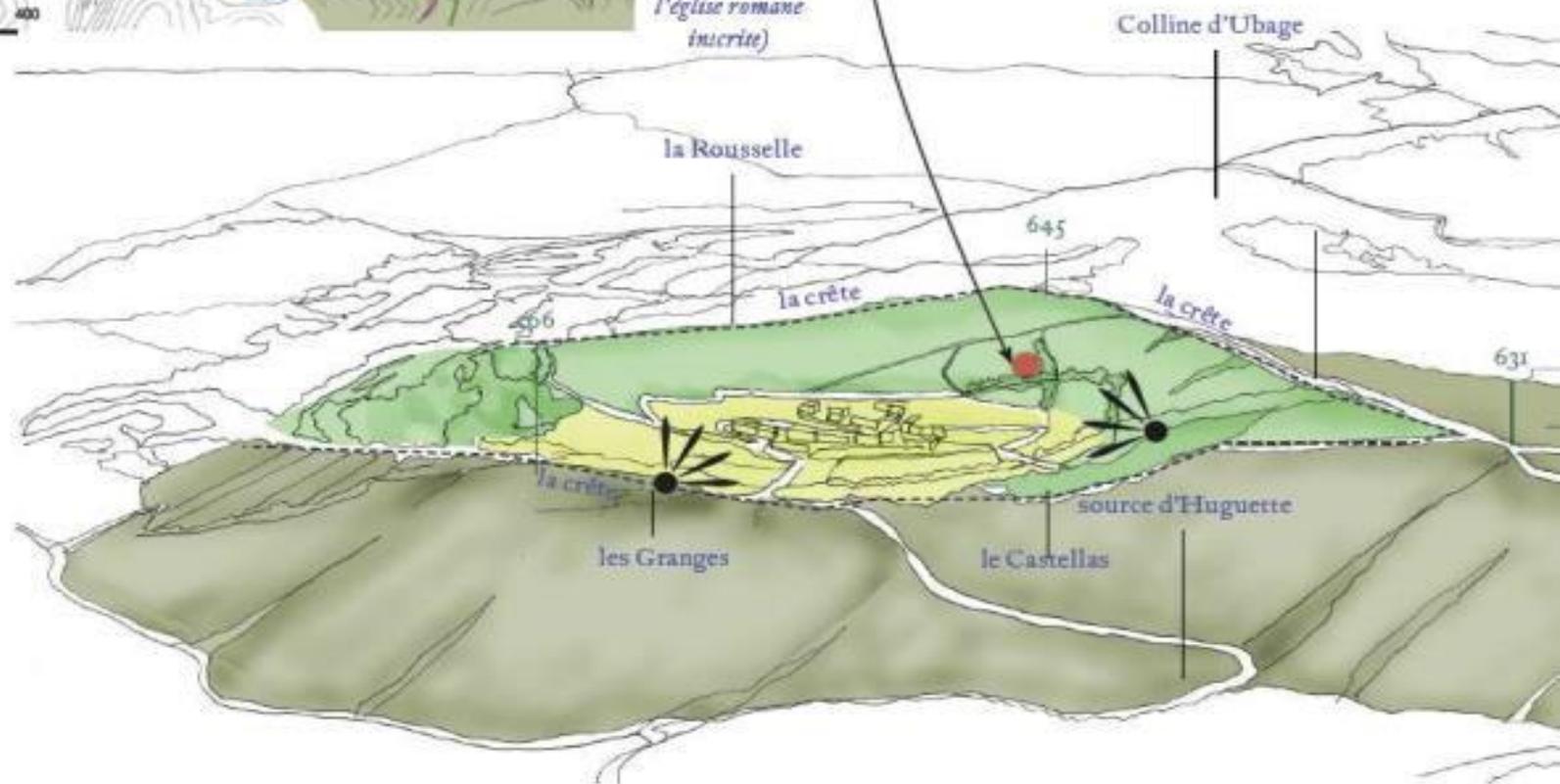
Impacts paysagers

- ▶ Périimètre de protection des Monuments Historiques
- ▶ En proximité du village mais peu visible grâce à la topographie naturelle
- ▶ Conservation nature agricole du site
- ▶ Un projet mené en concertation pour minimiser ses impacts (OLD)



Le long du chemin de randonnée de l'oratoire et le hameau des Granges sont les deux seules co-visibilités communales du site d'étude.

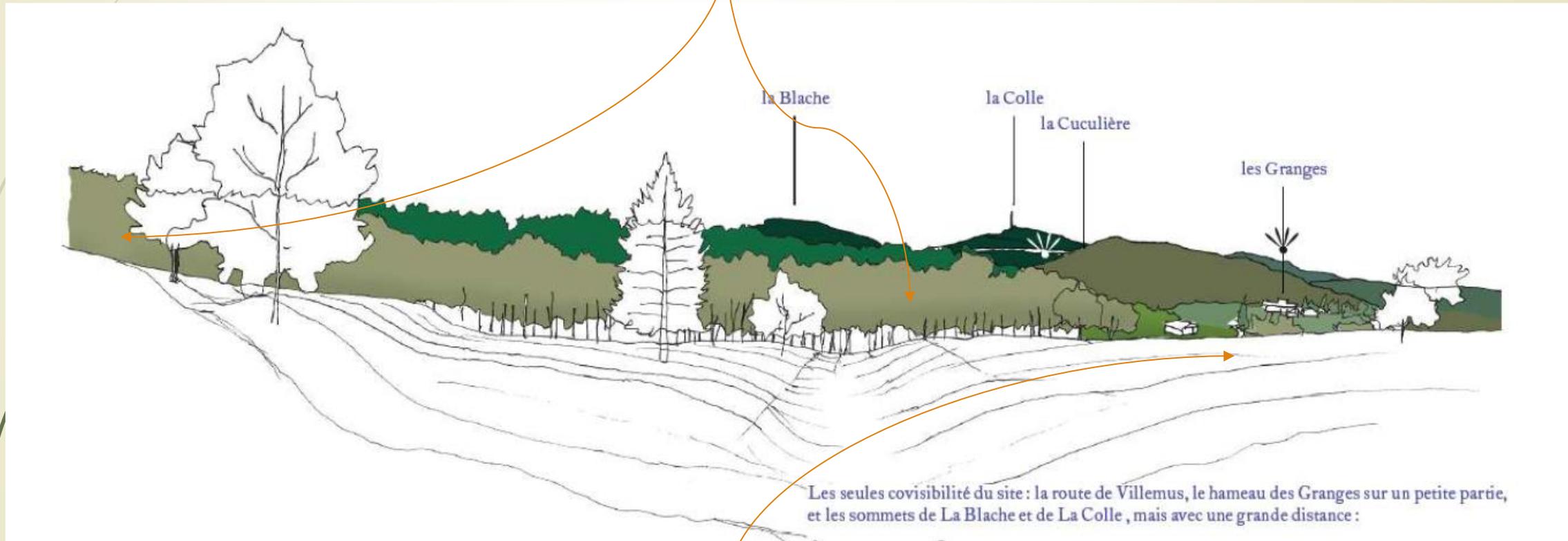
*Périmètre MH
(porte classée de
l'église romane
inscrite)*



Saint Martin les eaux lové dans un cirque de collines ouvert

Un espace naturel à conserver

Conservation des haies de chênes au Sud et à l'Est



Une volonté de créer un masque végétal sur la partie Ouest

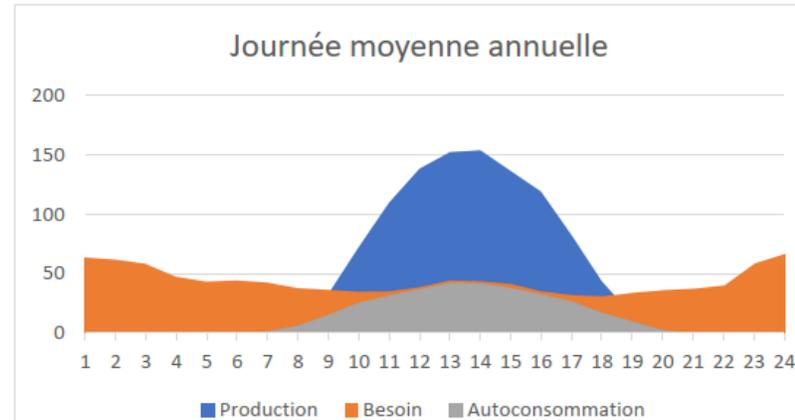
Pré-étude ACC sans stockage

AUTOCONSUMMATION

Résultats annuels:

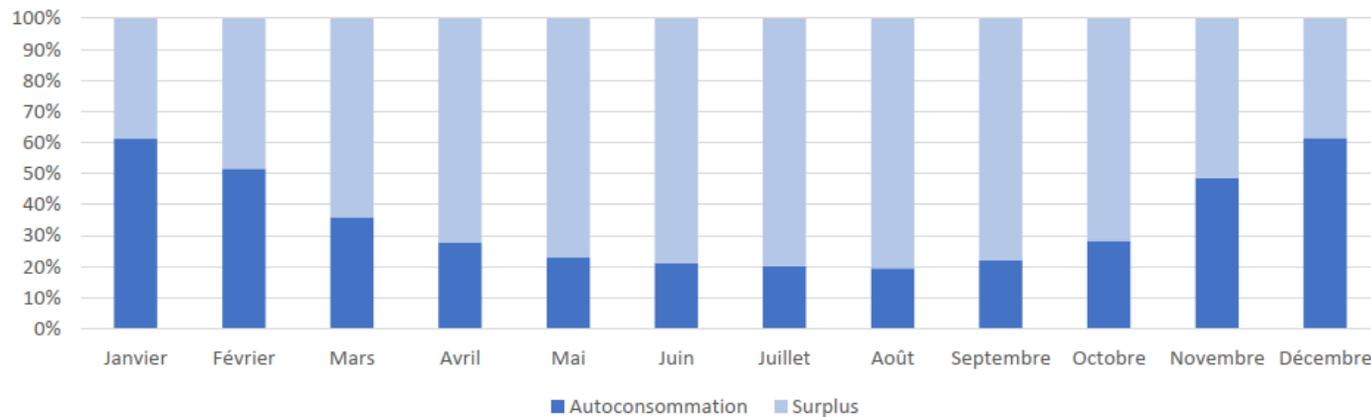
Production annuelle: 390 656.49 kWh
Besoins annuels 381 261.68 kWh
Autoconsommation 120 273.04 kWh
Stockage 0.00 kWh

Taux d'autoconsommation: 30.79%
Taux d'autoproduction: 31.55%



- Stockage pour améliorer l'autoconsommation
- Changements habitudes de consommation pour décaler en période de production

Autoconsommation



An aerial photograph of a village built on a hillside. The houses are white with red roofs. The surrounding area is green with trees and some rocky patches. Two circular icons are overlaid on the image: one with a flame symbol and another with a car and a plug symbol. An orange arrow points to the left from the top left corner.

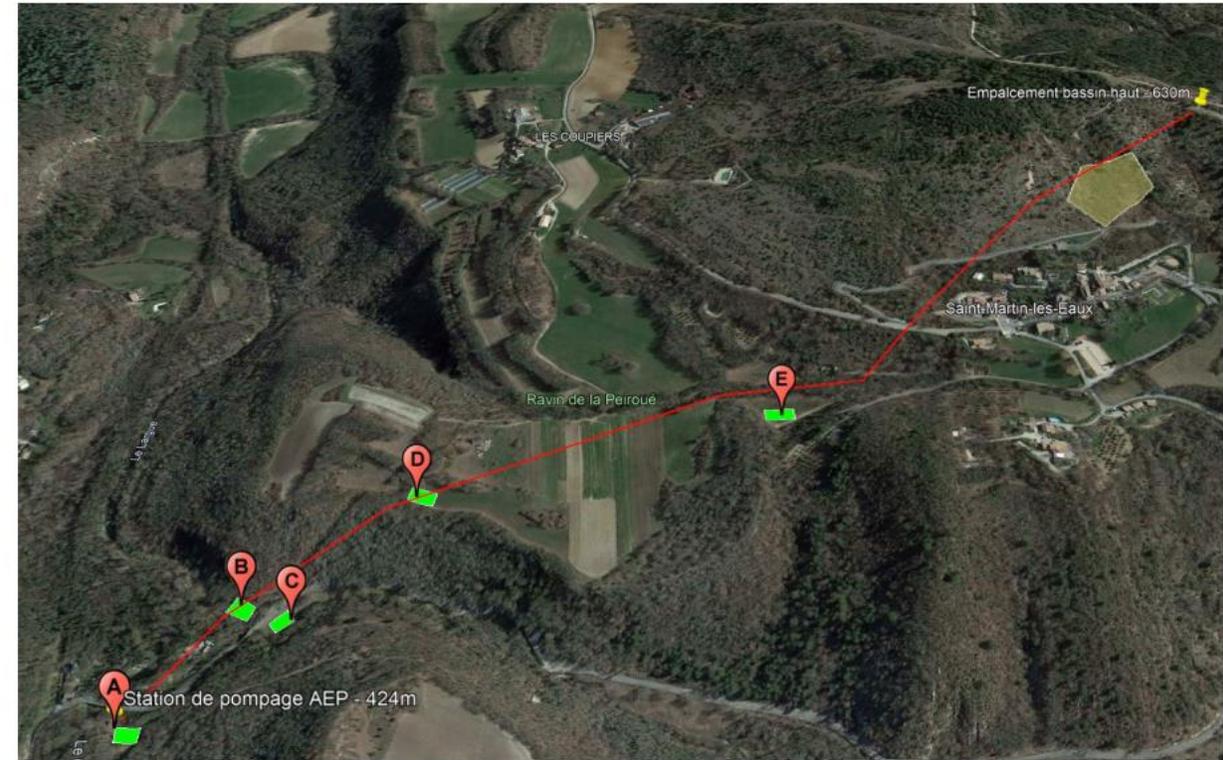
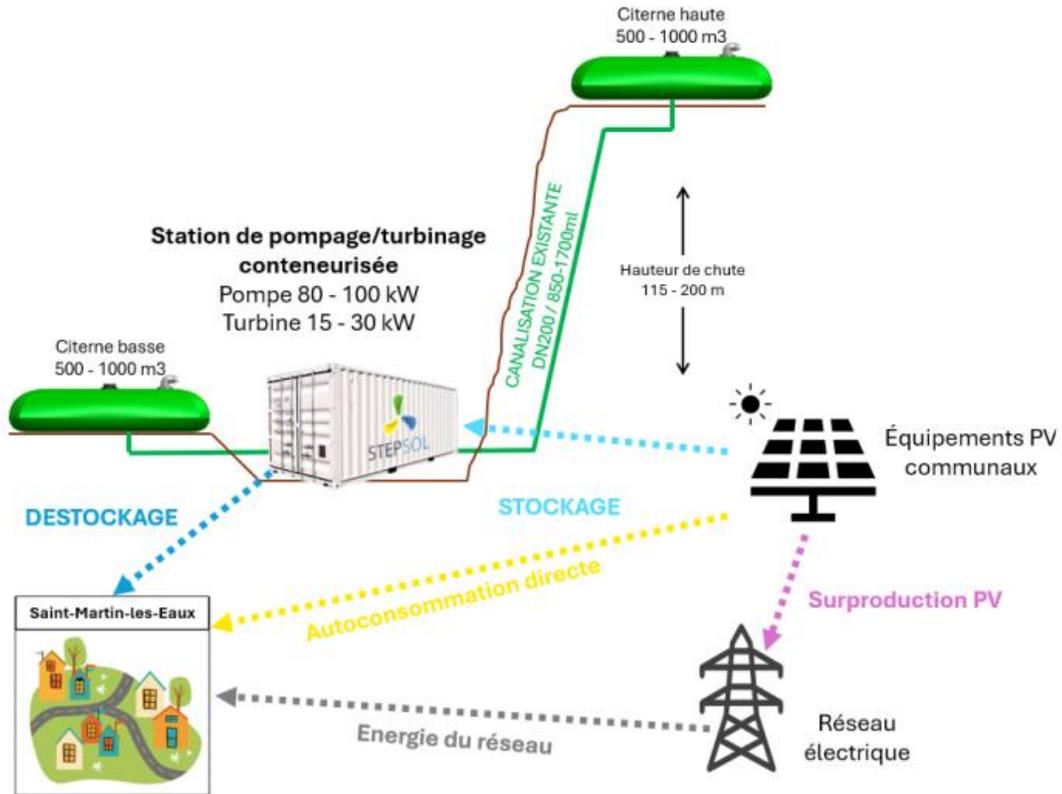
STEP : STOCKAGE avec une STATION DE TRANSFERT PAR POMPAGE



An aerial night view of a village with several buildings illuminated from within. A glowing, dashed white line representing a pipeline or road winds across a dark, forested hillside. In the top left corner, there is a blue arrow pointing right, and the text 'STEP : STOCKAGE avec une STATION DE TRANSFERT PAR POMPAGE' is written in white capital letters.

STEP : STOCKAGE avec une STATION DE TRANSFERT PAR POMPAGE

STEP à Saint Martin Les Eaux



Vue earth des emplacements possibles des retenues

PLANNING PREVISIONNEL



Etudes techniques
et environnementales



Concertation



Consultation services de l'état



Dépôt et instruction PC et autorisation admin.



Etudes de conception détaillées et consultations



Construction





MERCI POUR VOTRE ATTENTION